

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

DIRECCTE
Nomination
Région

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 6 mars 2012 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine à Mme Catherine Lagneau

NOR : ETSF1281239A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu ensemble la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2010-1372 du 12 novembre 2010 modifié portant création de la délégation générale au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, notamment le II de son article 3 ;

Constatant la vacance temporaire du poste de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine, à compter du 26 mars 2012 ;

Le préfet de la région Lorraine, préfet de la Moselle, ayant été consulté,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Mme Catherine Lagneau, ingénieur des mines, responsable du pôle entreprises, emploi et économie de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine, est chargée de l'intérim du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine à compter du 26 mars 2012.

Article 2

Le délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 6 mars 2012.

Pour les ministres et par délégation :

*Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi et des directions
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi,*

M. EL NOUCHI